



Motion

Plan climat

Cette motion se veut une suite à la Déclaration d'urgence climatique décrétée par le Conseil de ville le 25 mars 2019 (Résolution interpartis 1.01/19, M. Camille Rebetez). Il est temps de passer de la parole aux actes.

Considérant :

- la souscription de la Suisse aux Accords de Paris sur le climat, et son engagement à réduire de moitié ses émissions d'ici à 2030, par rapport à celles de 1990 ;
- les enjeux et les risques que le réchauffement climatique fait encourir à notre qualité de vie et ses impacts sur notre santé ;
- le rôle primordial des villes dans la lutte contre le dérèglement climatique ;
- toutes proportions gardées, les exemples des villes de Zurich, qui discute d'un projet zéro émission fossile en 2030, et de Berne, qui a édité un catalogue de 22 mesures proposé par l'Exécutif de la ville ;
- les efforts déjà déployés par la commune de Delémont, détaillés par l'Exécutif dans sa réponse au développement de la motion 5.02/19 « Delémont, cité du climat », de M. Camille Rebetez (PV n°13/2019) ;
- les questions orales, écrites, résolution, motions et postulats posés et déposés ces derniers mois et concernant de près ou de loin cette problématique d'urgence ;

l'Alternative de gauche demande au Conseil communal la réalisation d'un « plan climat » communal. Ce document comportera :

- une stratégie de réduction des émissions de gaz à effets de serre sur le territoire de la commune ;
- un catalogue de mesures qui permette à la commune de Delémont de sortir des énergies fossiles d'ici à 2030 ;
- un volet d'adaptation aux changements climatiques.

Il pourra servir de base de concertation avec les autres communes et le Canton pour atteindre cet objectif sur l'ensemble du territoire cantonal.

Pour l'Alternative de Gauche

Céline Robert-Charrue Linder